

Embargo : 04.09.2020 16:00

Entreprises publiques suisses – Réduire les risques pour l'Etat

Une surveillance accrue des entreprises publiques est essentielle pour une meilleure couverture des risques liés à leur gestion. C'est le message des autorités de surveillance financière des cantons et de la Confédération. Réunies en conférence annuelle, elles ont repéré des risques dans l'application des principes de gouvernance et dans les outils de conduite des exécutifs.

La gestion des entreprises publiques (« Public Corporate Governance ») a figuré au centre des travaux de la Conférence suisse des Contrôles des finances des 3 et 4 septembre 2020, à Berne. Chaque année, cette conférence réunit les organes de surveillance financière de la Confédération, des cantons et des grandes villes suisses. Des représentants du monde politique, académique, administratif et d'entreprises affiliées à l'Etat étaient également présents et se sont exprimés.

La Poste, l'Université de Bâle, l'aéroport de Genève, les sociétés électriques tessinoises ou encore Abraxas Informatique SA basée à St-Gall sont des exemples d'organisations de droit public ou privé, détenues entièrement ou en partie par les collectivités. Les contrôles des finances audient ces entités et veulent aider à une meilleure gestion et à une plus grande transparence des prestations financées par l'Etat. Ces examens assurent une supervision moderne par les gouvernements et une haute surveillance renforcée par les législatifs.

Les contrôles des finances identifient deux grands types de risques. Le premier concerne l'absence ou l'insuffisance de lignes directrices sur la gouvernance des entreprises, mais aussi leur mise en œuvre insuffisante. Ces lignes directrices doivent guider de manière structurée l'externalisation des tâches de l'Etat et la révision régulière de ces dernières. Elles permettent notamment de séparer les différents rôles des acteurs publics (subventionnaire, garant, propriétaire, acheteur ou régulateur) et de maîtriser les salaires des dirigeants d'entreprises publiques.

Le second groupe de risques est lié aux instruments de contrôle, qui sont parfois inexistantes ou qui ne fonctionnent pas de manière optimale. Sont particulièrement concernés le conseil d'administration et son fonctionnement, les objectifs stratégiques assignés par l'Etat et le contrôle que ce dernier exerce. Il convient par exemple de fixer un profil professionnel précis pour le conseil d'administration, de le dépolitiser et d'en limiter le nombre de membres.

A un autre niveau, les objectifs stratégiques fixés par l'Etat doivent se concentrer sur les prestations attendues qui devraient régulièrement être soumises à un contrôle. Des exigences de transparence, notamment financière, sont nécessaires afin d'éviter que des financements croisés portent atteinte à la libre concurrence ou induisent des versements de subventions non justifiés économiquement.

La mise en œuvre des lignes directrices sur la gouvernance et le renforcement des instruments de contrôle dont disposent les gouvernements contribuent à limiter les risques pour l'Etat. Des audits plus fréquents par les institutions supérieures de contrôle des finances publiques sur cette thématique apportent une valeur ajoutée non seulement aux entreprises publiques, mais aussi aux gouvernements, aux parlements et aux contribuables.

Contact : Philippe Richard, Secrétaire général de la CCOFI